



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Quebec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

LETTER OF INTEREST

LETTRE D'INTÉRÊT

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

In-Service Support Marine / Soutien en Service Maritime

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

6C2

Gatineau

Quebec

K1A 0S5

Title - Sujet Advancing Skimmer	
Solicitation No. - N° de l'invitation F7047-160032/A	Date 2017-03-10
Client Reference No. - N° de référence du client F7047-160032	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$ISM-025-26230
File No. - N° de dossier 025ism.F7047-160032	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-03-31	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Fox, Erin	Buyer Id - Id de l'acheteur 025ism
Telephone No. - N° de téléphone (613) 614-2383 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: See herein	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Récupérateur avançant autopropulsé

Demande d'information (DI)

Table des matières

1. Objet
2. Contexte
3. Portée potentielle des travaux et contraintes
4. Lois, accords commerciaux et politiques gouvernementales
5. Calendrier
6. Notes complémentaires aux répondants intéressés
7. Date de clôture
8. Information demandée

1. Objet :

L'objet de cette demande d'information (DI) consiste à demander aux entreprises intéressées de formuler des commentaires et des recommandations par écrit aux questions posées dans le présent document. Les questions posées concernent une éventuelle demande de soumissions pour l'approvisionnement d'environ cinq (5) récupérateurs avançants autopropulsés dans le cadre du programme d'équipement d'intervention environnementale de la Garde côtière canadienne (GCC).

Les objectifs de cette DI sont les suivants :

- a) Fournir à l'industrie des renseignements généraux sur le programme d'équipement d'intervention environnementale de la GCC;
- b) Fournir à l'industrie des renseignements généraux sur la portée potentielle des travaux, ainsi que les exigences et les dispositions d'un contrat pour environ cinq (5) récupérateurs avançants autopropulsés;
- c) Permettre au Canada de demander des renseignements et des commentaires auprès de l'industrie au sujet de la portée des travaux (veuillez vous reporter à la section 8 de la présente DI);
- d) Permettre au Canada d'émettre une éventuelle demande de soumissions pour ces travaux.

2. Contexte :

Le projet de la base de Kitsilano est un projet distinct visant à équiper cette base de la GCC récemment rouverte pour les opérations de recherche et sauvetage (SAR) et des opérations d'intervention environnementale (IE). L'équipement d'IE de la base de Kitsilano et tous les autres emplacements d'IE de la GCC sera approvisionnée par l'intermédiaire de la stratégie du programme national d'équipement d'intervention environnementale. Chaque emplacement aura des besoins différents en fonction de la géographie locale, des types de déversements potentiels, et d'autres conditions en présence. Les stratégies d'approvisionnement varieront selon la complexité et les circonstances de chaque exigence. Les exigences comprennent :

1. Récupérateurs (récupérateurs fixes et avançants);
2. Barrière flottante (incluant des systèmes de balayage);
3. Matériel d'entreposage de contaminants;

4. Agents de dispersion et matériel de combustion;
5. Équipement de communication, de surveillance et de sécurité;
6. Pompes, tuyaux et panneaux de commande hydraulique;
7. Génératrices;
8. Postes de commandement d'intervention mobiles;
9. Camps mobiles;
10. Remorques, petits véhicules et embarcations spécialisés;
11. Grues;
12. Autres petits achats de matériel divers comme des bouées, des éclairages, des dispositifs de dissuasion de la faune, etc.

Une stratégie à multiples facettes pour l'aliénation de l'équipement existant devra également être élaborée. Des commentaires concernant les éventuelles stratégies d'aliénation seront sollicités auprès de l'industrie au cours des prochains mois.

Le passage à une stratégie nationale pour l'acquisition de cet équipement représente un important changement dans la façon dont la GCC mène ses activités. Le secteur de l'industrie devra faire des affaires avec le Canada à l'échelle nationale (p. ex. : répondre aux invitations à soumissionner par l'intermédiaire du site Web Achatsetventes.gc.ca). Pour obtenir de l'information quant aux prochaines séances de mobilisation de l'industrie et pour en savoir plus sur la façon de trouver et de présenter une soumission pour les achats d'équipement d'IE du Canada, veuillez visiter le site Web Buyandsell.gc.ca.

3. Portée potentielle des travaux et contraintes :

Un marché pour l'approvisionnement de récupérateurs avançants autopropulsés et de travaux connexes peut être conclu avec une seule organisation à la suite d'une éventuelle demande de soumissions. Une description de l'utilisation prévue des récupérateurs avançants autopropulsés, ainsi qu'une liste des exigences obligatoires de haut niveau qui leurs sont associées, sont fournies à la section 8 de la présente demande d'information. Les travaux peuvent comprendre l'une ou l'autre, ou l'ensemble des exigences suivantes :

- Fourniture d'environ 5 à 10 récupérateurs avançants autopropulsés (y compris les modules optionnels);
- Mise à l'essai et mise en service avant l'acceptation;
- Formation et matériels de formation;
- Manuels et autre soutien logistique intégré;
- Approvisionnement de pièces de rechange en fonction des listes de pièces de rechange essentielles et recommandées;
- Prestation de services de réparation et d'entretien pour une période prédéterminée, plus des périodes optionnelles.

4. Lois, accords commerciaux et politiques gouvernementales :

Voici certaines lois, certains accords commerciaux et certaines politiques gouvernementales pouvant avoir une incidence sur les demandes de soumissions subséquentes pour un récupérateur avançant :

- a) Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC) : peuvent s'appliquer à toute demande de soumissions subséquentes;
- b) Accord sur le commerce intérieur (ACI) : s'appliquera à toute demande de soumissions subséquentes;

- c) Loi sur la production de défense : ne s'appliquera pas à toute demande de soumissions subséquente;
- d) Retombées industrielles et régionales : les retombées industrielles et régionales peuvent s'appliquer à toute demande de soumissions subséquente;
- e) Programme des marchandises contrôlées (PGM) : le PGM ne s'appliquera pas à toute demande de soumissions subséquente;
- f) Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi (PCF) : le PCF s'appliquera à toute demande de soumissions subséquente;
- g) Ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) : les ERTG peuvent s'appliquer à toute demande de soumissions subséquente.

5. Calendrier :

En fournissant les réponses, le calendrier suivant devrait être utilisé comme base de référence :

- a) Cette demande d'information (DI) : mars 2017
- b) Demande de soumissions éventuelle (DP) : juin ~ juillet 2017
- c) Attribution du contrat éventuel : septembre 2017

6. Remarques importantes aux répondants :

6.1 Soumission des réponses :

Les répondants intéressés peuvent soumettre leurs réponses à l'autorité contractante de TPSGC, indiquée ci-dessous :

Erin Fox
Chef d'équipe de l'approvisionnement
Programme de l'équipement d'intervention environnementale
200, rue Kent, bureau 7W119E
Ottawa (Ontario) K1A 0E6
Tél. : 613 614-2383
Adresse électronique : erin.fox@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le Canada préfère recevoir les réponses par courriel (pas plus de 5 Mo). Si le répondant souhaite envoyer sa réponse sur une clé USB par la poste ordinaire, l'envoyer à Erin Fox, a/s de Kristen Knapp.

6.2 Format de la réponse :

Les répondants sont invités à donner leur réponse à cette demande d'information sous forme de document PDF non protégé (pas de mot de passe requis). Les réponses devraient comprendre une page couverture incluant : le numéro de la demande de soumissions associée à la DI, la dénomination sociale complète du répondant et la date. Les réponses devraient également comprendre un point de contact pour le répondant (nom, adresse, numéro de téléphone et courriel). Les répondants sont invités à utiliser un système de numérotation dans leur réponse qui correspond au système de numérotation de la section 8 de la présente demande d'information.

6.3 Traitement de la réponse :

Les réponses ne seront pas évaluées de façon officielle. Cependant, le Canada pourrait utiliser cette information dans la planification d'une éventuelle demande de soumissions les travaux décrits dans le présent document. Le Canada examinera toutes les réponses reçues à la date de clôture de la demande d'information (DI). Le Canada pourra, à sa discrétion, examiner les réponses reçues après la date de clôture de la DI.

Une équipe d'évaluation composée de représentants du gouvernement du Canada évaluera les réponses. Le Canada se réserve le droit d'embaucher un consultant indépendant ou d'utiliser toute ressource gouvernementale jugée nécessaire pour examiner les réponses. Tous les membres de l'équipe n'examineront pas nécessairement la totalité des réponses.

Le Canada peut, à sa discrétion, communiquer avec les répondants pour faire un suivi en posant des questions supplémentaires ou pour obtenir des précisions sur tout aspect d'une réponse. Le Canada peut aussi publier davantage de DI liées à cette initiative.

Les réponses ne seront pas renvoyées aux répondants.

6.4 Autres remarques importantes :

Des modifications pourraient être apportées à la présente DI et seront annoncés sur le site Web Achatsetventes.gc.ca. Le Canada demande aux répondants de visiter le site Achatsetventes.gc.ca régulièrement pour vérifier la présence de modifications, le cas échéant.

La présente demande d'information (DI) n'est ni un appel d'offres ni une demande de proposition. Elle ne donnera pas lieu à une entente ni à un marché. La publication de la présente DI ne doit d'aucune manière être interprétée comme un engagement de la part du gouvernement du Canada ou comme une autorisation aux éventuels répondants d'entreprendre quelque activité qui pourrait être facturée au Canada. Cette DI ne doit pas être considérée comme un engagement d'émettre une demande de soumissions subséquente ni d'accorder un ou des marchés pour répondre aux travaux qui y sont mentionnés.

On encourage les répondants à indiquer, dans l'information transmise au Canada, celles qu'ils considèrent comme leur propriété, celles de tiers ou s'il s'agit de renseignements personnels. Veuillez noter que le Canada pourrait être obligé par la loi (p. ex., en réponse à une demande en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels) de divulguer des renseignements exclusifs ou commercialement sensibles au sujet d'un répondant (pour de plus amples renseignements : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-1/>).

On demande aux répondants d'indiquer si leur réponse, ou toute partie de leur réponse, pourrait être assujettie au *Règlement sur les marchandises contrôlées*.

La participation à la présente DI est encouragée, mais pas obligatoire. Il n'y aura pas de présélection d'éventuels fournisseurs en prévision de travaux qui pourraient découler de la présente DI. De la même manière, la participation à la présente DI ne constitue pas une condition préalable pour participer à quelque éventuelle demande de soumissions ultérieure.

Les coûts engagés par les répondants dans le cadre de la présente DI ne sont pas remboursables.

7. Date de clôture pour la lettre d'information (LI)/demande d'information (DI) :

Les réponses à la présente DI doivent être soumises à l'autorité contractante de TPSGC indiquée ci-dessus, au plus tard le 31 mars, 2017.

8. Information demandée :

La GCC a besoin d'un système de récupérateur avançant autopropulsé (ci-après appelé le « système ») pour les opérations de récupération en cas de déversement d'hydrocarbures. Ce système sera constitué d'une petite embarcation pourvue d'un module de récupération intégré; il sera utilisé dans des eaux abritées (comme les baies

et les ports) pour récupérer les hydrocarbures déversés dont la viscosité peut aller du carburant diesel au mazout lourd. Dans les situations d'intervention d'urgence, le système sera rapidement mis en place et pourra fonctionner sans soutien logistique (p. ex., récupérateurs externes, pompes ou réservoirs de stockage) pendant de longues périodes. Au besoin, le système pourra être transporté à l'emplacement du déversement par routes étroites et distantes. Le système pourra aussi être utilisé par le personnel de la GCC tout au long de l'année, à des températures de l'air de -40 degrés à +40 degrés Celsius (°C).

Au minimum, le système doit satisfaire aux exigences suivantes [E] :

- [E1] La longueur nominale du système ne doit pas dépasser 10,7 mètres (m).
- [E2] Le système doit être conforme à toutes les exigences pertinentes prévues dans les documents suivants :
 - o *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*;
 - o *Règlement sur les petits bâtiments*, DORS/2010-91
 - o Règlements sur le personnel maritime, DORS/2007-115;
 - o Normes de construction pour les petits bâtiments, 2010, TP 1332.
- [E3] Le système doit être autopulsé.
- [E4] Le système doit utiliser un mécanisme oléophile robuste pour la récupération des hydrocarbures.
- [E5] Le système doit avoir la capacité de stocker et de procéder au déchargement des hydrocarbures récupérés à bord.
- [E6] Le système doit avoir un tirant d'eau nominal de moins de 1,7 m une fois entièrement chargé avec le personnel et les hydrocarbures récupérés.
- [E7] Le système doit pouvoir être utilisé avec un minimum de deux (2) personnes.
- [E8] Le système doit avoir un poste de pilotage pour protéger le pilote et abriter l'équipement de communication et de navigation.
- [E9] Le système doit être transportable à l'aide d'une camionnette conventionnelle et d'une remorque, sans devoir être accompagné d'un véhicule d'escorte.

La GCC aimerait que l'industrie participe activement à la détermination de solutions possibles existantes en ce qui concerne les exigences préliminaires énoncées ci-dessus. Les répondants sont priés de fournir des informations complètes et détaillées sur les points [P] ci-dessous. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive et les répondants peuvent utiliser n'importe quelle combinaison de texte à l'appui, tout modèle conceptuel ou dessin de production, ou des résultats d'essais pour aborder ces points et expliquer leur système en détail. Il est à noter que les réponses faisant uniquement référence à des documents de marketing ne seront pas particulièrement utiles dans le cadre de cette demande.

Pour chaque système :

- [P1] Indiquer si le système est un produit disponible sur le marché (COTS) ou un produit fabriqué sur mesure. Si le système constitue une solution hybride issue du marché et à laquelle s'ajoutent des composants personnalisés, fournir une liste des principaux composants disponibles sur le marché.
- [P2] Dresser la liste de chaque utilisateur unique (p. ex., gouvernemental ou industriel) du système.
- [P3] Préciser le nombre de systèmes qui ont été vendus à ce jour.
- [P4] Décrire les principaux événements de déversement d'hydrocarbure où le système a été déployé. Sans dresser de liste exhaustive, fournir des informations sur le type et la quantité de produits recueillis, ainsi que les conditions opérationnelles (ou environnementales) pendant les événements.

- [P5] Préciser la longueur et la largeur nominales du système.
- [P6] Préciser le tirant d'eau du système, vide et à pleine charge.
- [P7] Préciser le déplacement (ou la jauge brute) du système, vide et à pleine charge.
- [P8] Décrire la construction de la coque et les matériaux de construction du système.
- [P9] Préciser la vitesse de transit maximale du système, vide et à pleine charge.
- [P10] Décrire la façon dont le système est propulsé dans l'eau. Sans dresser une liste exhaustive, fournir de l'information sur la configuration mécanique du dispositif de propulsion, la puissance de sortie nominale, le ralenti minimal, le type de carburant et la capacité en carburant.
- [P11] Décrire la plage de conditions environnementales pour lesquelles le système est conçu pour fonctionner (p. ex., température de l'air, température de l'eau, hauteur des vagues et exposition à la glace et aux débris).
- [P12] Décrire la façon dont le système récupère les hydrocarbures. Sans dresser une liste exhaustive, fournir des informations liées à la construction du mécanisme de récupération des hydrocarbures et au type de récupérateur utilisé.
- [P13] Préciser le taux de récupération des hydrocarbures mesuré sur la plaque signalétique et l'efficacité du système.
- [P14] Décrire les conditions d'essai (p. ex., le type d'hydrocarbure, les conditions de l'eau, la vitesse de récupération) et les procédures (p. ex., ASTM F2709-15) utilisées pour déterminer le taux de récupération des hydrocarbures figurant sur la plaque signalétique du système.
- [P15] Fournir une estimation de la vitesse maximale et minimale à laquelle le système peut récupérer efficacement les hydrocarbures.
- [P16] Préciser la capacité de stockage du système pour les d'hydrocarbures récupérés à bord.
- [P17] Décrire la façon dont les hydrocarbures récupérés sont déchargés depuis le système. Sans dresser une liste exhaustive, fournir des informations sur le nombre et le type de pompe, de même que le taux de déchargement normal et maximal.
- [P18] Décrire quelles sont les autres normes, homologations ou mesures de l'industrie applicables au système.
- [P19] Préciser le nombre maximal de membres du personnel que le système peut transporter.
- [P20] Décrire la façon dont le système est compatible (ou facilement intégré) avec d'autres équipements d'intervention d'urgence (p. ex., barrage de confinement).
- [P21] Décrire la construction du poste de pilotage.
- [P22] Préciser quels sont les équipements de communication installés dans le système.
- [P23] Préciser si une remorque est incluse à l'achat d'un système.
 - Dans l'affirmative, veuillez préciser la longueur totale, la largeur, la hauteur et le poids brut de la remorque lorsque le système est chargé dessus.
- [P24] Fournir une estimation approximative de la vitesse à laquelle le système peut être déployé dans l'eau (à partir de la terre).
- [P25] Fournir une estimation approximative de la durée de fonctionnement continu du système sans devoir faire le plein ou décharger les hydrocarbures récupérés.
- [P26] Fournir une estimation approximative des coûts pour le système.
- [P27] Fournir un délai de livraison type pour le système.

- [P28] Fournir le calendrier d'entretien préventif recommandé pour le système.
- [P29] Décrire la formation nécessaire pour exploiter et entretenir le système. Indiquer si une telle formation est fournie dans le cadre du prix d'achat.
- [P30] Fournir toute autre information considérée pertinente par le répondant et à laquelle le Canada devrait songer dans ses plans de demande de soumissions éventuelle pour un récupérateur avançant autopropulsé.